

Chambéry, le 06 octobre 2021

## **DECLARATION DU SYNDICAT CGT DE LA CPAM DE SAVOIE**

Il y a 2 jours, le 4 octobre 2021, nous aurions dû fêter les 76 ans de la Sécurité Sociale créée notamment à l'initiative du Ministre du Travail Savoyard de l'époque : Ambroise CROIZAT.

Comme vous l'aurez remarqué, pas une ligne dans les journaux, pas un mot dans les médias !

Pourtant, ces 2 dernières années, la Sécurité Sociale a été très largement sollicitée en raison de la crise sanitaire, sans jamais être évoquée ou presque. Pour rappel ou information :

- Prise en charge des arrêts de travail dus à la covid sans condition d'ouverture de droit, sans carence
- Des arrêts cas contacts dans les mêmes conditions,
- Des gardes d'enfants (qui ne sont pas une maladie)
- Des tests PCR médicaux et de confort, en France et à l'étranger
- De l'aide à la mise en place informatique des centres de vaccination, aux paiements des vacations des personnels médicaux « bénévoles » de ces centres
- Des prises en charges des vaccins
- De la mise en place des brigades contact tracing.

Dans le même temps des exonérations de cotisations sur les heures supplémentaires ou des réductions accordées aux entreprises, des aides financières distribuées sans aucuns contrôles à des entreprises fictives, ont privé la Sécurité Sociale de ressources.

Les représentants du personnel CGT de la CPAM vous ont déjà évoqué, lors d'un précédent Conseil en présentiel l'an dernier, la complexité des notes, directives et contrordres mis en place depuis mars 2020 afin d'indemniser les assurés, à des taux différents suivant leur activité professionnelle (salarié, travailleur indépendant, professionnels de santé), à des dates différentes suivant la parution des décrets d'application, etc...

La surcharge de travail qui a résulté de la crise n'a pas été reconnue au niveau des salaires. Aucune augmentation de la valeur du point n'a été accordée ni prévue pour l'instant.

A se demander si Olivier Véran sait qu'il est également ministre de la Sécurité Sociale!

Les salariés de la Sécurité Sociale en première ligne et très sollicités dans la protection des ménages face à la pandémie, ont quant à eux vu leurs salaires gelés depuis plus de 10 ans avec seulement une attribution de 0.50 % en 2017.

Ce ne sont pas les points de compétence, présentés comme récompense au mérite qui peuvent corriger ce manque à gagner. Seulement 20 % des agents de la CPAM, sont concernés par ces mesures salariales chaque année.

Des heures supplémentaires sont effectuées dans certains services de production (prestations espèces et invalidité notamment) depuis 2 ans. Ne serait-il pas judicieux d'embaucher lorsque ces heures deviennent pérennes ?

Les représentants du personnel CGT de la CPAM estiment qu'une reconnaissance de la Sécurité Sociale et de son personnel, au niveau national serait la **BIENVENUE** et vous demandent d'intervenir en ce sens.